

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



**DÉCISION**  
relative à l'affermissement de la tranche  
optionnelle n°1 du marché d'Étude  
d'aménagement d'une zone économique  
permettant d'accueillir des activités des  
secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du  
tertiaire marchand - Fayat

N° 26235

### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-2 et L.5212-10 ;

Vu le Code de la commande publique de 31 avril 2017 et notamment l'article R.2142-10 ;

Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 27 juin 2025 relative à l'ajout de la tranche optionnelle n°1 au marché d'Étude d'aménagement d'une zone économique ;

Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la modification 2023 des actes ;

Vu l'accord-cadre multi-attributaire n°2022-01990003-00 relatif à des missions d'APM2 pour les études programmées et études d'aménagement, de développement des centralités péri-urbaines, de génériques à vocation économique et mixte des communes de Limoges Métropole, signé le 17 janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable ;

Vu le marché subséquent n°2023-04000000-00 d'Étude d'aménagement d'une zone économique permettant d'accueillir des activités des secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du tertiaire marchand à Fayat, conclu avec la société CIBEM et signé le 12 décembre 2023 ;

Vu l'état d'avancement relatif à l'état des sites administratifs particuliers dans le marché et ses articles 6.2 et 6.4 relatif aux dates d'exécution et aux modalités d'affermissement des tranches ;

### DÉCIDE

Les provisions de la Tranche Optionnelle n°1 - Affermissement du marché relatif au marché d'Étude d'aménagement d'une zone économique permettant d'accueillir des activités des secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du tertiaire marchand - Fayat, conclu avec la société CIBEM et signé le 12 décembre 2023 ;

L'état d'avancement relatif à l'état des sites administratifs particuliers dans le marché et ses articles 6.2 et 6.4 relatif aux dates d'exécution et aux modalités d'affermissement des tranches ;

Date à laquelle la tranche est affermée, 12 février 2025

Date de commencement des travaux de la tranche concernée, 17 février 2025

Délai d'exécution de la tranche concernée, 6 semaines

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire

## DÉCISION

# Décision relative à l'affermissement de la tranche optionnelle n°1 du marché d'Étude d'aménagement d'une zone économique permettant d'accueillir des activités des secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du tertiaire marchand

1 DOCUMENT - Publié le 12 Février 2025



26235.pdf  
(.pdf, 234,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER

